

## **PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 07 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, vendredi 07 mai, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de LAGORCE, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H. – M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M. – M. ALLARD M. – Mmes. WIECZORECK C. – HOSTEIN M. – GOBBI P. – M. NORMANDIN F. – Mme. LAMOUREUX E. – M.M MORI F. – ESCOTO D. – GIRARDON G.

Etaient absents ou excusés : Mme. DIEU C. (excusée) – Mme. MARCEAU S. (excusée) – M. DIEU S. (excusé) – M. PARAGE B. (procuration à M. GIRARDON G.).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. ESCOTO David, conseiller municipal a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2021.**

Monsieur le Maire n'apporte pas de précisions sur la séance du 09 avril 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Publication de Mme. DELATTRE Nathalie, Vice-présidente du Sénat en charge des Ressources Humaines, Sénatrice de la Gironde. Elle communique sur les différents thèmes abordés lors de son mandat :

- Aménagement du territoire : recherche d'un équilibre entre attractivité et qualité de vie
- Jeunesse : lutter contre les difficultés d'entrée sur un marché de l'emploi déstabilisé
- Santé publique : prolongation de l'état d'urgence sanitaire

Courrier de Mme. HAMMERER Véronique, Députée nous informant des modalités d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour l'année 2021. La DGF est ainsi maintenue à son niveau de 2020 après plusieurs années consécutives de baisse.

Lettre de Mme. HARRIBEY Laurence et M. GILLÉ Hervé, Sénateurs de la Gironde concernant le projet de loi sur la réforme de la formation des élus locaux.

Ce projet de loi, adopté le jeudi 08 avril au Sénat vise à répondre à quatre objectifs :

- Faciliter l'accès à la formation
- Assurer la soutenabilité du fonds DIFE (droit individuel à la formation des élus locaux)
- Rénover la gouvernance du système de formation
- Renforcer la qualité des formations dispensées

Rapport annuel 2020 de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités de Gironde (AMG).

Ses missions :

- Accompagner les élus et leur équipe dans la gestion quotidienne de leur collectivité
- Fédérer les maires et les présidents d'intercommunalités en favorisant les liens de solidarité entre les élus
- Former les élus
- Apporter un conseil juridique et technique
- Défendre l'intérêt des collectivités

Procès- Verbal du Conseil d'école 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 05 novembre 2020.
- Les projets et vie de l'école :
  - Le conseil des enfants qui réunit deux élèves de chaque classe. Lors des réunions, les enfants débattent et font des propositions aux enseignants.
  - La photo de classe. Elle a permis d'engendrer un bénéfice de 885,44 €.
  - En fonction du nom de l'école, « Antoine Jay », les murs ont été décorés :

Les membres du Conseil d'école envisagent une cérémonie d'inauguration en date du 15 juin 2021, en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

- Jeux de cour : A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie a offert aux enfants différents jeux et matériels choisis par les enseignants : un carrousel et des jeux de motricité.
- Fonctionnement de l'école :
  - La prévention incendie : un exercice a été réalisé le jeudi 11 mars. L'évacuation s'est déroulée rapidement et de manière ordonnée.

- Plan particulier de mise en sécurité : La réalisation de cet exercice a dû être adaptée pour prendre en compte le protocole sanitaire actuel. Il consiste à :
  - Ecouter les différents signaux d'alerte en groupe- classe
  - Discuter autour des différents comportements adaptés à chaque risque (inondation, feu de forêt, accident industriel...)
  - Se déplacer en échelonné par groupe-classe dans sa zone de mise à l'abri

#### Le conseil des enfants :

- Retour sur le précédent conseil des enfants : le protocole sanitaire a empêché certaines mesures d'être mises en application.
- Nouvelles propositions des classes concernant la récréation.

Remerciements de Monsieur RENAUD Jean-Pascal, agent polyvalent des services techniques au sein de notre collectivité pendant 6 ans, qui a pris sa retraite le 30 avril 2021.

### SYNDICATS :

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SAINT-PHILIPPE – D'AIGUILHE :

- Une subvention de 35 000 € sera accordée à la commune de Lagorce pour le financement des travaux d'éclairage public.
- Le syndicat entamera des travaux de renforcement du poste de transformation situé au lieu dit « la Maison du Loup » pour un montant de 40 000 € (aucun reste à charge pour la collectivité).
- Une enveloppe de 5 000€ sera à la disposition de la commune pour aider au financement de projets portant sur des travaux d'éclairage.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

#### **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**D.2021-05-001 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC (FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES)**

**D.2021-05-002 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

**D.2021-05-003 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL VIREMENTS DE CREDITS**

**QUESTIONS DIVERSES**

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC (FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2021.

Cette aide peut être affectée à tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier), sans dépasser 80% du coût HT de ces opérations.

Considérant que Mme LACOSTE Michelle et M. MAROIS Alain, conseillers départementaux sont chargés d'en arrêter la répartition, notre commune peut envisager l'attribution d'une dotation de 17 811 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité ou à la majorité :

- De réaliser en 2021 les opérations suivantes :

### **Opérations d'investissement :**

<i>Réfection arrêt de bus devant la Mairie</i>	<b>2.635,00 €</b>
<i>Réfection arrêt de bus Laguirande</i>	<b>2.851,60 €</b>
<i>Travaux d'entretien de la voirie communale (route de la Cassinerie)</i>	<b>8.857,50 €</b>
<i>Travaux d'entretien de la voirie communale (route du Pas du Sable)</i>	<b>4.532,50 €</b>
<i>Travaux d'entretien de la voirie communale (route de La Brindille)</i>	<b>3.992,50 €</b>
<i>Travaux d'entretien de la voirie communale (route de La Fontenelle)</i>	<b>8.232,50 €</b>
<i>Réfection parking de La Chapelle</i>	<b>2.661,60 €</b>
<i>Réfection parking de Laguirande</i>	<b>4.356,00 €</b>

**Soit un montant total des investissements prévus de :  
38 119,20 € HT / 45 743,04 TTC.**

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **17 811 € au titre des investissements** ;
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : **par autofinancement pour un montant de 27 932,04€.**

## **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

Vu l'article L. 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 47 du Code des Postes et Communications Electroniques,

Vu l'article L.2322-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à un versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 41.29 €,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 55.05 €,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : 27.53 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité, charge de l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL VIREMENTS DE CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Personnel titulaire	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118 : Autres indemnités	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Adopté à l'unanimité, le virement de crédits ci-dessus du budget communal 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

### Maine Pommier :

La Cali a entamé les démarches nécessaires au rachat des parcelles qui étaient enclavées dans le domaine du Maine Pommier.

### Information et communication :

Mise en ligne du nouveau site internet de la commune, le 07 mai à 19h30. Celui-ci est accessible à partir de l'adresse suivante : [www.lagorce33.fr](http://www.lagorce33.fr).

### Les cimetières communaux :

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur la gestion des cimetières communaux.

Ce groupe de travail est composé de :

M.LAVIDALIE Bruno  
Mme. GERARD Marie-Hélène  
M.BALARESQUE Frédéric  
M.ALLARD Michel  
Mme. DALLAMUTA Martine  
M.MORI Franck

Il sera chargé de :

- Mener une réflexion sur les futurs aménagements des cimetières communaux
- Entamer une procédure de reprise des concessions
- Mettre en place une réglementation

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 04 juin 2021.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt-deux heures et dix minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,